

## **DISPENSE DE FORME / DISPARITÉ DE CULTÉ / SANATIO**

- Demande de dispense de forme** (c. 1127 § 2 CIC).  
La dispense de forme ne peut être octroyée qu'avant le mariage civil. Par la suite, la sanatio in radice est nécessaire pour la convalidation.
- Demande de dispense de l'empêchement de disparité de culte** (c. 1086 CIC).
- Demande de sanatio in radice** (cc. 1161-1165 CIC).  
Prière d'annexer le certificat de mariage civil.

### Coordonnées du financé

Nom:

Prénom:

Date de naissance (JJ/MM/AA):        /        /

Confession:

Etat civil avant le mariage civil:

NPA Domicile:

### Coordonnées de la financé

Nom (de jeune fille):

Prénom:

Date de naissance (JJ/MM/AA):        /        /

Confession:

Etat civil avant le mariage civil:

NPA Domicile:

### **Motif de la demande de dispense de forme:**

- Le partenaire non catholique est opposé à une célébration catholique du mariage.
- Le couple a déjà pris contact avec un-e agent-e pastoral-e non catholique.
- Autre motif:

Lieu et date du mariage civil:

Lieu et date du mariage religieux:

Nom et adresse de l'agent-e pastoral-e non catholique:

Demande présentée par la paroisse de (adresse):

Numéro de téléphone du secrétariat paroissial:

Nom du curé,  
du ou de la responsable de communauté:

---

Lieu et date:

---

Signature:

Veillez envoyer à: Officialité diocésaine, Baselstraße 58, Case postale, 4501 Soleure